

Equipe paramédicale itinérante de nuit à domicile

Le contexte de l'innovation

Les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) ne sont quasiment dispensés qu'en journée. Cette carence est source d'isolement et d'insécurité des personnes âgées, malades ou en situation de perte d'autonomie, parfois brutale, dont la ré-hospitalisation, plus coûteuse, est, fréquemment, l'unique solution offerte.

En outre, il convient pour ces services d'en clarifier la portée et de favoriser leur professionnalisation pour aider les différents acteurs et soulager les aidants familiaux, parfois en limite d'épuisement.

Le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes est un enjeu majeur pour les années à venir et il est donc important de leur en faciliter l'accès.

L'idée innovante

L'intercommunalité a décidé de regrouper les SSIAD en un lieu unique, adapté, assurant le rayonnement et la réactivité des intervenants ; le suivi du bénéficiaire est désormais centralisé pour tous services dispensés, Alzheimer compris.

Unique en France, au lancement de l'opération, chaque intervention de nuit est financée par la sécurité sociale.

L'objectif recherché

Développer une réponse globale face aux besoins de la population vieillissante et dépendante ou atteinte de pathologies chroniques évolutives et/ou en situation de handicap physique.

Décliné, l'objectif vise à :

- Prévenir et diminuer la perte d'autonomie ;
- Faciliter les retours d'hospitalisations ou si possible les éviter ;
- Sécuriser le maintien à domicile la nuit et assurer le relais avec les services d'urgence ;
- Retarder l'entrée EHPAD ;
- Soutenir les aidants familiaux ;
- renforcer l'expertise des professionnels et partager les expériences.

Pour l'intercommunalité :

- Assurer une politique de proximité ;
- Assurer l'octroi de services d'égales amplitude et qualité sur le territoire ;
- développer l'emploi.
- Fidéliser l'association ;
- donner un poids politique aux communes pour l'aménagement du territoire.

La démarche mise en œuvre

En partenariat avec l'Association pour le Développement des Services de Soins Infirmiers A Domicile (ADSSID), le SIEREIG a acquis et aménagé un bâtiment destiné à accueillir les personnels œuvrant sur le territoire des communes participant au projet et ne bénéficiant pas de soins infirmiers 24h/24.

Le projet d'Equipe Paramédicale Itinérante de Nuit A Domicile (EPINAD) a été voté le 10 juin 2010 pour le compte de 9 communes (121000 habitants) : Andilly, Deuil-la-Barre, Enghien-les-Bains, Groslay, Margency, Montmagny, Montmorency, Saint Gratien, Soisy-sous-Montmorency,

Le service Assistance à Maîtrise d’Ouvrage du Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne a été missionné pour développer un schéma fonctionnel d’organisation des services et un programme technique.

Le cabinet d’architecture « trois A » assura maîtrise d’œuvre. L’obtention du permis de construire, l’attribution des lots de marché et les travaux ont été réalisés au 1er semestre 2013. Le bâtiment fut livré à l’ADSSID le 30 juin 2013.

Le contenu de la réalisation (*action, service rendu, dispositif...*)

Pour une surface utile de 168,50 m², la répartition des fonctions retenues fut la suivante :

- 1er étage réservé aux permanents affectés à la coordination des services itinérants et à la prise en charge des appels des demandeurs ;
- RDC réservé aux permanents affectés à la direction, l’accueil téléphonique, la comptabilité & ressources humaines et aux intervenants extérieurs occasionnels ;
- Sous-sol et rez-de-jardin affecté aux usages courts et/ou temporaires : réunions des infirmières et aides soignantes itinérantes, temps de pause et permanences de nuit.

Le SIEREIG a également assuré l’assistance au schéma d’organisation fonctionnelle de communication & réseau.

Les moyens humains et financiers (*budget total, coûts pour la collectivité*)

- Le financement : coût total 699 318,57

Le SIEREIG a souscrit un emprunt aidé de 700 000 €, coût d’objectif, l’aménagement entrant dans le champ du médico-social.

L’emprunt sera remboursé pour moitié par une participation fiscalisée auprès des administrés des communes (la participation annuelle maximale demandée est de 5500 € sur 15 ans), et pour l’autre moitié par le paiement d’un loyer fixé à 35 000 € / an dans le cadre d’un bail passé entre le SIEREIG et l’ADSSID.

Le coût est réparti comme suit : Foncier : 274000 ; Etudes, honoraires & assurance : 68000 ; Concessionnaires (EDF, eau ...): 5 200 ; Travaux : 350000

- Les moyens humains

En interne : 1 DGS ; 2 assistantes.

En externe : 1 Assistante Maître d’ouvrage ; 1 architecte ;

2 représentants de l’ADSSID.

Le bilan de la réalisation (*évaluation, suivi, projet d’évolution mesures d’impact, population concernée, potentiel de diffusion et de répliation*)

Fort de cette réalisation, le président du SIEREIG est intervenu plusieurs fois, avec succès, auprès des autorités de tutelle pour solliciter l’extension des services. Ont été ainsi obtenus les créations de :

- 2 équipes spécialisées Alzheimer ;
- 98 places supplémentaires de SSIAD de jour portant le tout à 419 ;
- une Maison pour l’Autonomie et l’Intégration des malades d’Alzheimer.

Le taux d’occupation des SSIAD est de 82% et le nombre d’interventions moyen par nuit est passé de 15 en 2012 à 19 en 2013 (6678 interventions).

Le SIEREIG a assuré la promotion des services et de l’équipement, transposable, et bénéficié d’une bonne couverture médiatique sur le territoire : presse, audio et télévisuelle.